



**COUR SUPRÊME DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
AVIS À LA PROFESSION ET AU PUBLIC**

Service au greffe sur rendez-vous – Corner Brook

À compter du 12 janvier 2026, les comptoirs du greffe des **Divisions générale et familiale de Corner Brook** offriront le service en personne sur rendez-vous seulement. Les rendez-vous peuvent être pris au moyen du [système de prise de rendez-vous en ligne](#). Veuillez noter que le service en personne pour les demandes *urgentes* pourra être fourni même en l'absence de rendez-vous.

La Cour encourage toute personne à utiliser, lorsque possible, la boîte de dépôt située à l'intérieur du palais de justice. Celle-ci est accessible pendant les heures normales d'ouverture de la Cour : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi. Les documents déposés dans la boîte de dépôt avant 16 heures seront horodatés comme reçus à la date du dépôt. Les documents déposés après 16 heures seront horodatés comme reçus le jour ouvrable suivant.

Pour les documents déposés dans la boîte de dépôt, les frais de dépôt doivent être acquittés selon l'une des modalités suivantes : (1) la partie qui dépose peut joindre un chèque à son document; ou, (2) la partie qui dépose peut fournir, avec son document, un nom et un numéro de téléphone afin que la Cour puisse traiter un paiement par carte de crédit par téléphone.

RAYMOND P. WHALEN
Juge en chef